

FILIÈRE Agriculture

Formation continue adulte

## Certibiocide

### La formation :

**Certificat à l'utilisation professionnelle et à la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.**

Depuis le 9 octobre 2013, un "certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels" communément appelé « certibiocide » a été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées. L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire au 1er juillet 2015. La durée de validité est de 5 ans maximum ou jusqu'à la fin de validité du certiphyto qui a permis d'avoir l'accès à la formation réduite à 7h. Le Certificat doit être renouvelé.

Les formateurs sont spécialisés en lutte contre les nuisibles (domaine 3D).

**DURÉE : 7 ou 21h | Formation en présentiel**

# Certibiocide

## Pour qui est cette formation ?

Certificat individuel obligatoire pour les distributeurs/acheteurs de certains produits biocides exclusivement destinés aux professionnels.

### Objectifs :

À la fin de la formation, le participant est capable de choisir, utiliser et vendre les produits biocides dans le respect de la réglementation, de la santé et de l'environnement.

### Le contenu :

- Réglementation
- Produits rodenticides
- Produits désinfectants
- Produits insecticides
- Gestion des déchets

### Les produits concernés :

Type produits 2 : désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux / TP 3 : pour l'hygiène vétérinaire / TP 4 : surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux / TP 8 : produits de protection du bois / TP 14 : rodenticides / TP 15 : avicides / TP18 : insecticides, acaricides et autres produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes / TP 20 : lutte contre d'autres vertébrés.

### Evaluation et validation du diplôme :

Test QCM de 30 questions, validé par le ministère en charge de l'environnement en fin de formation.

Attestation de formation pour demander l'obtention du certificat individuel.

Formation : Présence à l'intégralité de la formation validée par une attestation de formation avec la réussite exigée de 20/30 au test.

Si échec, formation complémentaire à suivre.

### Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel.

Dates : de septembre à mai.

Durée: 21 heures (3 jours) ou 7 heures (1 jour) seulement si le candidat détient Certiphyto.

Cours magistral, exercices pratiques, lecture d'étiquettes, démonstration d'EPI, échanges de pratiques, retour d'expériences.

Diaporama, supports papiers.

### Modalités d'entrée en formation :

Être professionnel dans les secteurs d'activité concernés par le Certibiocide.

Professionnels utilisant ou distribuant certains types de biocides : TP 8 – 14 – 15 – 18 – 20

### Et après ?

#### MÉTIERS VISÉS :

Professionnels utilisant ou vendant les produits biocides

### Tarif et financement :

#### 30 €/h :

Financements en fonction du statut et des organismes financeurs, prise en charge possible par l'employeur ou auto financement, formation disponible sur CPF (mon compte formation).

100%

TAUX DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS EN  
2022

75%

TAUX  
D'APPRÉCIATION EN  
2022